

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**FORMATION GENERALE :
EXPRESSION ORALE ET ECRITE EN FRANCAIS**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

CODE : 04 17 01 U11 D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 001

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 19 mai 2008,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

FORMATION GENERALE : EXPRESSION ORALE ET ECRITE EN FRANCAIS

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant de l'enseignement et des milieux socioéconomiques;

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'apprenant:

- ◆ de mettre en œuvre un langage oral et écrit et une communication verbale et non verbale adéquats et corrects ;
- ◆ d'améliorer son expression orale et écrite en français en vue de suivre avec fruit les unités d'enseignement « Sciences et technologies appliquées et communication » et « Compétences socio-économiques - Développement personnel et citoyen »

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En français,

- ◆ lire et comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément :
 - ◆ lire couramment un texte simple, avec une prononciation correcte et en respectant les pauses de sens correspondant à la ponctuation ;
 - ◆ répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites ;
 - ◆ consulter, d'une manière efficace, des ouvrages de référence familiers tels que dictionnaires, annuaires, tables de matières ;
- ◆ s'exprimer oralement et par écrit :
 - ◆ produire des énoncés variés (informatifs, narratifs, injonctifs, expressifs), au message simple et clair.

A l'oral, le débit sera fluide et la prononciation correcte. L'écrit respectera les règles fondamentales d'orthographe et ponctuation. L'écriture sera lisible.

2.2 Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'études de base (CEB)

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Français : Expression orale et écrite	CG	A	48
Français : Atelier d'expression orale et écrite	CT	F	16
3.2. Part d'autonomie	P		16
Total des périodes			80

4. PROGRAMME

4.1. Français : Expression orale et écrite

Au départ :

- *de situations en relation avec la vie professionnelle dont notamment le domaine concerné par la(les) qualification(s) suivie(s),*
- *des besoins et des centres d'intérêt du groupe,*
- *d'activités d'intégration des quatre compétences linguistiques décrites ci-après,*

l'étudiant sera capable :

4.1.1. L'oral

en compréhension à l'audition,

- ◆ de décoder l'(es) information(s) essentielle(s) d'un message oral simple ;
- ◆ de repérer le type de message oral écouté (interview, exposé, conférence, conversation, débat, journal parlé, publicité, ...) et d'en identifier quelques caractéristiques ;
- ◆ de reconnaître l'intention dominante d'une production orale (informer, plaire, persuader, décrire, ...) ;
- ◆ de repérer une information recherchée dans un message oral simple ;
- ◆ de déceler les éléments qui déterminent la structure du message oral (mots lien, articulations,...) ;
- ◆ d'identifier ses atouts et ses limites en compréhension à l'audition tout au long du processus d'apprentissage et de mettre en œuvre des techniques de remédiation visant à surmonter ses difficultés.

en expression orale,

- ◆ de lire à haute voix en respectant le sens du texte ;
- ◆ de reformuler fidèlement un message écrit ou oral simple ;
- ◆ de formuler des questions simples de manière correcte ;
- ◆ de présenter oralement un document simple ou une situation de la vie courante ;
- ◆ de défendre une opinion personnelle en utilisant les techniques d'argumentation adéquates;
- ◆ d'adopter un niveau de langue correspondant à une situation professionnelle donnée et/ou aux personnes en présence ;
- ◆ de transposer en langage verbal l'information contenue dans un graphique, un schéma, un dessin,... ;
- ◆ d'identifier ses atouts et ses limites en expression orale tout au long du processus d'apprentissage et de mettre en œuvre des techniques de remédiation visant à surmonter ses difficultés.

4.1.2. L'écrit

en compréhension à la lecture,

- ◆ de décoder les informations essentielles d'un message écrit simple (repérage et écrémage, par exemple) ;
- ◆ de dégager les idées principales d'un article de journal simple ;
- ◆ de reconnaître l'intention dominante d'une production écrite (informer, plaire, persuader, décrire, ...) ;
- ◆ de repérer les indices visuels et lexicaux d'organisation d'un texte (titres, chapeaux introducteurs, paragraphes, mots lien,...) ;
- ◆ de rechercher une information par la consultation d'ouvrages de référence (dictionnaires, encyclopédies, manuels scolaires) ou d'Internet ;
- ◆ d'identifier ses atouts et ses limites en compréhension à la lecture tout au long du processus d'apprentissage et de mettre en œuvre des techniques de remédiation visant à surmonter ses difficultés.

en expression écrite,

- ◆ de produire un texte simple, structuré et clair en utilisant les mots liens adéquats ;
- ◆ de respecter les règles d'usage en orthographe et en syntaxe dans un message simple ;
- ◆ de résumer un texte simple ;
- ◆ de produire différents types de documents (lettre, bref compte rendu, ...) ;

- ◆ d’orienter son écrit en fonction de la situation de communication et du destinataire ;
- ◆ de formuler des questions simples de manière correcte ;
- ◆ de transposer un plan, graphique, schéma, ... simples en un texte écrit ;
- ◆ d’utiliser une méthodologie de prise de notes ;
- ◆ d’utiliser, d’une manière efficace, des ouvrages de référence (dictionnaires, glossaires,...) ou des logiciels pour se corriger ;
- ◆ d’utiliser les techniques d’argumentation adéquates ;
- ◆ d’identifier ses atouts et ses limites en expression écrite tout au long du processus d’apprentissage et de mettre en œuvre des techniques de remédiation visant à surmonter ses difficultés.

4.2. Français : atelier d’expression orale et écrite

A partir de situations en relation avec la(les) qualification(s) professionnelle(s) suivies, l’étudiant doit être capable, par écrit et oralement :

- ◆ de participer à des situations de communication variées ;
- ◆ de produire différents types de messages ;
- ◆ d’exprimer une opinion personnelle,
- ◆ d’écouter le point de vue de ses interlocuteurs ;
- ◆ de reformuler correctement des énoncés à sa manière ;
- ◆ de prendre la parole de manière naturelle en respectant l’écoute des arguments d’autrui.

5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

à partir de situations concrètes en relation avec la qualification professionnelle suivie et en respectant les règles d'usage en orthographe et en syntaxe :

- ◆ de produire des messages écrits simples, variés et correctement argumentés ;
- ◆ de s'exprimer oralement de manière cohérente, pertinente et argumentée dans des situations de communication variées ;
- ◆ d'identifier l'essentiel des informations contenues dans un message oral ou écrit ;
- ◆ de résumer des messages simples ;
- ◆ de transférer une information en utilisant un vocabulaire adapté au contexte et au destinataire du message.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la capacité à s'auto évaluer,
- ◆ l'utilisation autonome de techniques de remédiation variées pour surmonter ses difficultés,
- ◆ le degré de précision de l'expression orale et écrite,
- ◆ la qualité de l'argumentation.

6. CHARGÉ DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière. Pour le cours « FRANÇAIS : ATELIER EN EXPRESSION ORALE ET ECRITE », il est recommandé de constituer des groupes ne dépassant pas le nombre de 12 étudiants par groupe.